**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 42 (1950)

Heft: 6

**Titelseiten** 

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

No 6 - JUIN 1950

42me ANNÉE



## Pourquoi tant d'abstentionnisme?

Par Lucien de Dardel

Il faut faire la part de la mauvaise humeur dans les commentaires de la grande presse romande après la votation du 4 juin. Tout condamné a vingt-quatre heures pour maudire ses juges. Les vaincus d'un scrutin fédéral en profitent et cette fois ils ne s'en sont pas fait faute. Mais tout de même il y a des limites et l'on est en droit de s'étonner de certains jugements lorsqu'on se souvient que l'avant-veille seulement les mêmes plumes nous faisaient un éloge de la démocratie directe sans réserve. Je n'ai jamais eu pour ma part un pareil culte de l'opinion populaire et suis convaincu qu'il lui arrive de se tromper, qu'il lui arrive plus souvent encore d'être insuffisamment informée et de subir de fâcheuses influences et pressions. C'est pourquoi la démocratie représentative a aussi du bon: elle complète, elle corrige parfois les décisions trop abruptes des majorités populaires. C'est arrivé plus d'une fois dans l'histoire de notre Etat fédératif et je souhaite qu'il en soit encore ainsi à l'avenir.

Les « fédéralistes », déçus, et on les comprend, de n'avoir pas soulevé une vague de fond avec leur projet, même en Suisse romande, ont attribué leur échec à la démagogie de l'adversaire. Il est évident que l'exercice de la démocratie directe ne va pas et n'ira jamais sans une part de démagogie. Lorsqu'un projet est compliqué comme celui du 4 juin, il faut bien le rendre accessible au grand public et, dans ce travail, il n'est pas toujours facile d'éviter les terribles simplifications. Je ne pense pas que cet écueil ait été toujours évité de notre côté, mais si les partisans du projet voulaient bien faire un peu d'autocritique aussi, ils admettront qu'ils n'ont pas prêché d'exemple comme ils nous promettaient de le faire au début de la campagne. L'exemple qu'ils ont prêché est au contraire celui de la discussion à sens unique, et cela déjà veut dire: